



Convention BEJUNE

Demande d'autorisation de suivre une formation hors du canton de domicile

- Ce formulaire doit être rempli, signé et daté par le candidat (ou le/les détenteurs de l'autorité parentale si le candidat est mineur) puis par le canton débiteur.
- Le genre masculin est utilisé comme générique à seule fin d'alléger le texte.
- Une telle prise en charge n'est pas automatique, il s'agit d'une décision du ressort du canton de domicile.
- Pour les formations duales, l'approbation par le canton débiteur du contrat d'apprentissage fait foi pour déterminer le lieu des cours professionnels. Dès lors le formulaire n'est pas nécessaire.

1. Demande du candidat

Toutes les rubriques de ce point doivent être remplies en majuscule

Nom :

Prénom :

Rue :

NP : Localité :

Origine (CH : canton – Etranger : pays) :

N° AVS :

Né le :

Sexe : ☐ masculin ☐ féminin

Tél. ou portable :

E-mail :

Noms(s) et prénom(s) des parents (parents ou alors le dernier détenteur de l'autorité parentale) :

Tél. ou portable : E-mail :

Adresse : ☐ identique à l'adresse du candidat ☐ différente de l'adresse du candidat, alors remplir les champs suivants :

Rue : Localité :

Formation

Nom et lieu de l'école souhaitée : Canton :

Appellation officielle de la formation désirée :

Appellation générique de la formation désirée :

Formations générales :

☐ Maturité gymnasiale ☐ Option spécifique choisie :

☐ Certificat de culture générale ☐ Option choisie :

☐ Maturité spécialisée ☐ Orientation choisie :

Passerelles / Années propédeutique pour passage aux Hautes écoles :

☐ Passerelle maturité professionnelle ou maturité spécialisée – Hautes écoles universitaires (passerelle DUBS) :

☐ Cours propédeutique (pré-HES) / passerelle maturité gymnasiale - HES ☐ en école à plein temps ☐ en emploi

Formation transitoire (préapprentissage) :

☐ Formation transitoire (préapprentissage) : ☐ en école à plein temps ☐ en emploi

Formations professionnelles initiales :

☐ Apprentissage (CFC/AFP) en école à plein temps : ☐ sans maturité prof. intégrée ☐ avec maturité prof. intégrée

☐ Formation de rattrapage (candidat selon art. 32 OFPr)

☐ Maturité professionnelle post-CFC : ☐ en école à plein temps (1 an) ☐ en emploi (2 ans)

☐ Orientation choisie :

☐ Formation commerciale pour porteur de maturité (FCPM)

Formations professionnelles supérieures :

☐ ES à plein temps ☐ Orientation choisie :

☐ ES en emploi ☐ Orientation choisie :

Durée de la formation : Début : Fin :

(en nombre d'années) (mois, année) (mois, année)

Justification de la demande : ☐ Offre de formation pas équivalente dans le canton ☐ Temps de déplacement raccourci

(Veuillez cocher ce qui convient) ☐ Artiste ou sportif d'élite ☐ Motifs personnels impérieux :

Date : Signature du candidat* :

*Pour l'élève mineur, la signature du/des détenteur-s de l'autorité parentale est nécessaire.

Annexe obligatoire à joindre par le candidat :

Candidat mineur : Une attestation de domicile originale au nom d'un détenteur de l'autorité parentale (document récent, 3 mois maximum).

Candidat majeur : Un formulaire de données personnelles pour la détermination du canton débiteur (avec la ou les annexes définies dans la case adéquate de la page 2 de ce formulaire).

Remarques :

1) L'autorisation du canton de domicile concerne uniquement la prise en charge de la contribution financière et ne préjuge pas de l'admission du candidat. Le candidat doit formuler séparément une demande d'inscription auprès de l'école qu'il souhaite fréquenter.

2) Les finances d'écologie, les taxes d'écologie ou les taxes scolaires, facturées le cas échéant par l'école selon ses règles, sont à la charge du candidat majeur ou du/des détenteur-s de l'autorité parentale.

2. Autorisation du canton débiteur

L'autorité soussignée autorise le candidat à suivre la formation envisagée et s'engage à participer aux frais d'enseignement en versant la contribution intercantonale BEJUNE.

Lieu et date : Timbre et signature :



Notice pour le candidat souhaitant suivre une formation hors canton de domicile

Canton de domicile = canton débiteur

- 1) Dans le langage, le "canton de domicile" est le canton dans lequel habite le candidat. Alors que dans le langage des conventions et des procédures intercantionales, le "canton de domicile" est le canton qui va payer la part cantonale de la formation (intitulée contribution intercantonale). Dès qu'il est déterminé, il est intitulé "canton débiteur", ce qui signifie canton payeur et surtout canton décideur.
- 2) Pour ce faire, chaque candidat majeur doit remplir et signer un "formulaire de données personnelles pour la détermination du canton débiteur". Ce 2^{ème} formulaire va alors constituer une annexe du 1^{er} formulaire.
- 3) Une attestation de domicile originale (document récent, 3 mois maximum).

Adresse des cantons de domicile (cantons débiteurs) à qui envoyer le formulaire

BE	Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle Section francophone Mme Sandrine Thiévent Ch. des Lovières 13 2720 Tramelan 031 636 59 88 sandrine.thievent@be.ch www.bkd.be.ch/ecole-prof-extracantonale-plein-temps Maturité gymnasiale, certificat de culture générale, maturité spécialisée, cours propédeutique pré-HES, complément de formation en vue de l'accès aux HES: Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle Section des écoles moyennes M. Thomas König Kasernenstrasse 27 3013 Bern 031 636 53 27 ams.mba@be.ch www.bkd.be.ch/fr > Services numériques et prestations > financement école extracantonale
JU	Service de la formation postobligatoire Mme Daniella Willemin Route de Moutier 16 2800 Delémont 032 420 71 78 daniella.willemin@jura.ch
NE	Service des formations postobligatoires et de l'orientation www.ne.ch/sfpo et https://www.guichetunique.ch/